

Bonjour,

Tout d'abord, il est important de dire que le bilan du mandat de vice-présidence aux relations de travail inclut les travaux de ma prédécesseure, Marie-Michèle Doiron, jusqu'à juin 2024 et les miens jusqu'à ce jour. Le rapport qui suit inclut donc la période de février 2024 à novembre 2024 inclusivement.

Depuis mon arrivée comme VP aux relations de travail par intérim en juin dernier, de nombreuses réflexions et discussions ont eu lieu par votre syndicat afin de développer davantage le mandat de VP en RT. Il m'apparaît important de vous nommer qu'il est de notre intention de développer et d'ancrer davantage les relations de travail avec l'employeur dans la prochaine année. Nous souhaitons être davantage dans les échanges afin d'être plus proactifs sur la résolution des enjeux que vous vivez. Pour moi, les relations de travail doivent être aux services et dans l'intérêt des membres tout en étant balisées par la convention collective et les lois en vigueur.

### **Ententes**

C'est dans cette optique que plusieurs ententes ont été signées afin de trouver des accommodements ou des solutions pour des situations particulières que nos salariés ont vécu et qui n'ont pas été prévues dans nos conventions collectives. En ce sens, nous avons accueilli de la part de l'employeur et de nos membres plusieurs situations nécessitant des échanges, de la négociation et qui ont abouti sur la signature de plus de 10 ententes particulières, individuelle et organisationnelle, dans l'objectif d'améliorer les conditions de travail de nos membres.

### **Réorganisation**

Nous poursuivons notre ligne directrice de consulter systématiquement les équipes concernées par les réorganisations afin de connaître leurs préoccupations et leurs questionnements en lien avec les transformations souhaitées par l'employeur. Notre but étant de représenter les salarié(e)s visé(e)s à l'intérieur du Comité prévu à la convention collective. L'esprit des échanges et des travaux lors des réorganisations vise toujours à minimiser les impacts sur vos conditions de travail.

Au cours de ce mandat, les directions visées par les différentes réorganisations ont été notamment, SAPA, DPMOI, Agence/DSPU/DQEPE. Nous avons effectué plusieurs rencontres avec les membres pour obtenir nos mandats entourant les réorganisations et répondre aux questions découlant de l'application et de l'interprétation de la convention collective.

Ajoutons à ces rencontres, les présentations des réorganisations par l'employeur ainsi que les rencontres subséquentes à la suite de nos recommandations et à nos rencontres syndicales avec les personnes salariées.



Actuellement, des démarches ont lieu afin de poursuivre et compléter les réorganisations entourant la création de la direction Fluidité nouvellement créée pour coordonner l'offre de service de l'accès. Nous avons aussi reçu l'avis de réorganisation que doit nous transmettre l'employeur une fois par année. Nous serons donc assurément sollicités pour ces réorganisations.

### **Autres enjeux**

En plus des réorganisations, cette année, vous nous avez sollicités pour de nombreux enjeux, notamment ceux d'organisation du travail, de nomination sur les postes, d'épuisement professionnel et de détresse psychologique dus à la surcharge, d'enjeux dus au manque d'effectif et d'enjeux reliés aux impacts générés par la réorganisation de plusieurs directions et services. En étroite collaboration avec la vice-présidence en santé et sécurité, 3 dossiers majeurs plus particulièrement ont entraîné plusieurs rencontres de consultations avec les membres et l'employeur afin de venir épauler ces équipes. Ces dossiers sont encore actifs et d'autres rencontres de suivis sont prévues avec l'employeur afin de suivre les travaux et d'accompagner les salariés. Je tiens à nommer que ces dossiers demeurent une priorité pour les relations de travail.

### **Comités**

Suivant la grève, plusieurs comités paritaires avaient été mis sur pause. Cet automne, 2 comités ont été remis sur pied, notamment le Comité local d'amélioration continue et le Comité local de Relation de Travail tel que le prévoit votre convention collective. Au CLAC, les sujets priorisés par votre syndicat concernent notamment le télétravail, sujet fort important pour vous, les différentes formes d'aménagement du temps de travail, les exigences sur les postes et la coordination professionnelles. Au CLRT, nous aborderons des enjeux généraux entourant l'application de la convention collective, notamment sur les surcroûts de travail, sur les postes qui devraient être mis à l'affichage et qui ne le sont pas ainsi que sur le temps supplémentaire.

Puisque je me présenterais aux élections pour occuper cette fonction, j'espère que nous pourrions poursuivre le travail pour l'année qui arrive.

Xavier Isabelle

Vice-président aux relations de travail par intérim